



REGLEMENT DU LABEL **« ARBRES REMARQUABLES »**

Article 1er

La ville de Tourcoing ouvre la possibilité de labéliser des Arbres Remarquables dans le but de recenser et valoriser les arbres remarquables du domaine privé de la commune.

Article 2

Cette signalisation est ouverte à toute personne physique ainsi qu'aux personnes morales.

Article 3

Les arbres, pour être recensés devront présenter un intérêt particulier : intérêt historique, forme particulière, dimensions exceptionnelles, rareté de l'espèce, de l'essence, de l'âge.

Il pourra être recensé des arbres isolés ou des ensembles d'arbres.

Les arbres concernés appartiennent aux domaines et propriétés privés.

Article 4

Pour être prises en compte, les déclarations d'arbre devront obligatoirement être faites sur la fiche-réponse prévue à cet effet et toutes les rubriques devront être remplies.

Ces fiches de déclaration sont à remplir via le site internet de la ville : [mettre le lien internet de la fiche d'inscription](#)

Article 5

Il est institué les services techniques et l'élu(e) compétent qui seront les seuls habilités à effectuer le classement.

Article 6

Le déroulement de la labellisation est défini comme suit :

- Déclaration en ligne.
- Présélection de l'arbre par le service technique sur prise de rendez-vous avec le propriétaire.
- Réponse amenée par courrier au propriétaire de l'arbre, afin de savoir si son arbre est labélisé arbre remarquable par la commune.

Article 7

Le nombre d'arbres repérés et labélisé n'aura pas de limite.

Les arbres labélisés remarquables par la commune pourront après accord du propriétaire être proposé au classement au Plan Local d'Urbanisme comme Secteur Paysager ou Arboré à préserver (SPA.)

Article 8

Du seul fait de la participation à cette déclaration, les candidats s'engagent à se soumettre au présent règlement et décisions de la commune.

Article 9

Du seul fait de leur participation, les propriétaires des arbres autorisent la commune à photographier et à publier les photographies ou les données caractéristiques de leur(s) arbres(s).

Organisateurs

Ville de TOURCOING

Direction des Parcs et Jardins et du Développement Durable

32 rue du Moulin Fagot

59200 Tourcoing.

Tel 03 59 63 44 40

dpjdd@ville-tourcoing.fr